

nouvelles
CSM

Service de l'information
(514) 598-2155
1601, de Lorimier
Montréal H2K 4M5

numéro
204
15 février 1984

DOSSIER

DE PLUS
EN PLUS
FORTES

pages 6-7-8-9



Notre dossier, cette semaine, fait le point sur le Grand rassemblement, et présente les grandes lignes de ce que sera le 8 mars: une occasion de manifester que les femmes sont de plus en plus fortes. Plus un reportage sur la dernière «colonie» africaine: la Namibie, pays sous le joug de l'Afrique du Sud et des multinationales. Et les petites nouvelles.

*ont collaboré
à ce numéro*

Rédaction

Jean-Noël Bilodeau
Michel Crête
Guy Ferland
Henri Jalbert
Jean-Pierre Paré
Edith Pariseau
Michel Rioux

Photographie

Hélène Rochon
Louise de Grosbois
Archives CSN

conception graphique

Jean Gladu/Tricycle

composition

Tricycle Compo

impression

Interlitho

distribution

l'équipe de distribution de
la CSN (514) 598-2233

NOUVELLES CSN, organe officiel de la CSN, paraît toutes les deux semaines, à l'intention des travailleuses et travailleurs. Pour nous contacter, téléphoner au service d'information de la CSN (514) 598-2155 ou utiliser le réseau-télex de la CSN.

RÈGLEMENTS À TM ET À LA CTL

Coup sur coup, deux groupes de travailleurs et de travailleuses affiliés à la CSN ont vu se régler à leur avantage deux lock out qui leur avaient été imposés.

À Laval, après 16 jours de lock out, les cinq syndicats de la Commission de transport, affiliés à la FESP-CSN, ont accepté le rapport des médiateurs spéciaux, qui leur donnaient raison sur à peu près toute la ligne, en particulier en ce qui touche l'amplitude pour les

chauffeurs d'autobus. Mais on aura pu constater qu'un lock out en janvier, c'est moins pire qu'une grève en janvier, dans le transport en commun. Du moins si on en juge par la différence dans le traitement accordé il y a deux ans à la grève à la CTCUM et cette année au lock out décrété à la CTL.

À Télé-Métropole, syndicat affilié à la FNC-CSN, c'est le plus long conflit de travail dans l'histoire de la télévision canadienne qui a pris fin le 12 février avec l'accep-

T.M.: victoire sur l'obstination patronale

Après un lock-out de 15 mois, la patience, la conviction des techniciens de Télé-Métropole (FNC-CSN) et la solidarité des travailleuses et des travailleurs membres de la CSN ont eu raison de l'obstination démontrée par la direction de cette entreprise de télévision privée. Les techniciens de TM ont signé une convention collective appréciable interdisant notamment aux employé-e-s cadres d'effectuer leur boulot, mais surtout ils ont obtenu de leur employeur qu'il retire son protocole de retour au travail jugé ignoble et déposé après l'acceptation, dans une proportion de 75%, du contrat de travail.

Effectivement, si les techniciens avaient endossé un tel protocole de retour au travail, ils en auraient été les premières victimes et l'ensemble des syndiqué-e-s aurait été exposé à devoir se confronter à des protocoles du même genre.

Ce protocole de retour au travail enlevait aux techniciens de TM les gains contenus dans la convention collective.

À commencer par le nœud du conflit, l'article concernant la sous-traitance et la juridiction syndicale. Le protocole stipulait aussi que la direction rappellerait les techniciens selon ses be-

soins, se réservant ainsi le droit de faire appel à des cadres et des sous-traitants.

Le fameux protocole prévoyait aussi le licenciement de ceux qui n'auraient pas été rappelés dans les 10 jours suivant la signature et ce sans préavis ou indemnité de mise à pied.

Le protocole exigeait aussi que le syndicat paie 15 mois d'assurance collective, soit plus de \$70,000.

Le nouveau protocole accepté à 86% stipule que: le rappel au travail se fera à compter du 18 février; les employé-e-s non rappelés au 3 mars recevront un avis de mise à pied garantissant 12 semaines de salaires ainsi que l'exercice de leur droit de déplacement; la direction de TM paiera les assurances collectives; il n'y aura pas de plaintes déposées contre le Syndicat des employé-e-s ou des agents syndicaux pour des gestes posés durant le conflit aucun technicien ne sera suspendu; enfin, seules les poursuites criminelles et civiles suivront leur cours.

Pour une convention collective d'une durée de 3 ans, rétroactive en 1982, les techniciens de TM ont obtenu des augmentations salariales de 21%.

agenda du mouvement

tation du protocole de retour au travail, 15 mois de lock out, alimenté entre autres par un avocat patronal qu'on retrouve aussi à Ménasco et qu'on a vu à l'œuvre au Château Mirabel, chez Bis-cuits David, où il avait presque réussi à faire fermer l'entreprise, chez Direct Film, à Reynolds, au Cap-de-la-Madeleine, Me Paul Jolin.

Au Conseil confédéral de novembre, le président Gérard Larose, en faisant allusion à cet avocat patro-

nal, demandait: «Quand donc les entreprises comprendront-elles le prix énorme qu'elles sont appelées à payer quand elles confient leurs négociations à des idéologues bornés?»

Une fois Me Jolin en dehors du portrait, une solution a été trouvée en quelques rencontres, avec l'aide entre autres de l'ex-président Marcel Pepin. Le mouvement syndical salue la résistance héroïque des techniciens de Télé-Métropole.

CTL: les syndicats ont tenu leur bout

Après un lock-out de 16 jours, les 545 syndiqué-e-s de la Commission de transport Laval (CTL), affilié-e-s à la CSN, ont voté dans une proportion dépassant 90% en faveur des recommandations déposées par les 3 médiateurs spéciaux assignés à ce dossier. Sans convention collective depuis plus de 18 mois, les employé-e-s de la CTL, chauffeurs, caissiers, mécaniciens, répartiteurs, employé-e-s de bureau, ont ratifié une convention collective d'une durée de 3 ans, rétroactive au premier août 1982. Les hausses salariales totalisent 21%, et chaque employé-e touche de \$3,000.00 à \$4,000.00 de rétroactivité qui doit être payé au plus tard le 28 février.

Amplitude

Quant à l'amplitude (un régime de travail d'heures brisées) que tentait d'imposer le p.d.g. de la CTL, Lois Lachapelle, aux chauffeurs d'autobus, les média-

teurs ont jugé que cela «remettait en question des clauses majeures de la convention collective...».

L'introduction d'une telle formule, selon les médiateurs, aurait coûté des centaines de milliers de dollars de plus à l'administration de la CTL... En conséquence, les médiateurs ont recommandé la formation d'un comité d'experts sur l'amplitude; un rapport sera remis au plus tard six mois après son entrée en fonction.

Le rapport des médiateurs précise que «les propositions patronales modifiaient pas moins de 200 clauses de la convention collective...». Plus loin les médiateurs affirment: «la Commission de transport par ses propositions modifiait complètement le système des surnuméraires, la clause de sécurité d'emploi, le régime de congés-maladie, l'assurance maladie, le système des congés sociaux, etc..., etc...».

20-21-22 février

Bureau fédéral de la FAS

23-24 février

Bureau fédéral de la FPSCQ

1-2-3 mars

Session internationale conjointement avec le bureau confédéral

5-6 mars

Comité confédéral de santé-sécurité

6 mars

Assemblée générale du conseil central de Thetford Mines

8-9-10 mars

Bureau fédéral de la FNEEQ

15-16-17 mars

Conseil fédéral de la FESP

15-16-17 mars

Conseil fédéral de la FNEEQ

17-18 mars

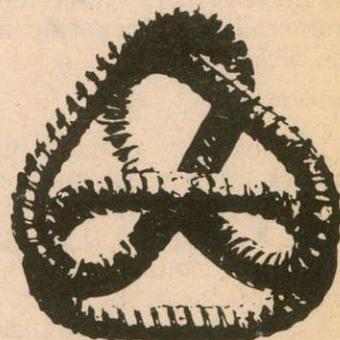
Congrès du conseil central du Nord-ouest québécois

18 mars

Bureau fédéral de la FNEEQ

19-20 mars

Rencontre pré-congrès avec les salarié-e-s



CSN

Namibie

LES SYNDICATS AU CŒUR DE LA LUTTE POUR LA LIBERTÉ

Plus de vingt ans après que la plupart des anciennes colonies africaines soient devenues indépendantes, la Namibie demeure le dernier pays africain encore occupé par une puissance étrangère. Territoire une fois et demie grand comme la France, il fut d'abord colonisé par l'Allemagne à la fin du 19^e siècle. En 1915, lors de la première guerre mondiale, les troupes sud-africaines occupèrent la Namibie et l'ont jamais quittée malgré des décisions de l'Organisation des nations unies (ONU) et du tribunal international de la justice ordonnant à l'Afrique du Sud de retirer ses forces d'occupation.

La ténacité de l'Afrique du Sud s'explique par des motifs tant stratégiques qu'économiques. D'une part, l'occupation de la Namibie lui permet de créer une «zone tampon» entre elle et les pays d'Afrique hostiles à la politique d'apartheid pratiquée par l'Afrique du Sud, politique qui prive la majorité noire du pays du droit de vote, du droit de résidence (sauf dans des «réserves»), d'accès aux programmes sociaux, etc. D'autre part, l'Afrique du Sud tire d'immenses bénéfices des richesses minérales, marines et agricoles de la Namibie.

La plus riche mine de diamants au monde est située en Namibie, ainsi que la plus importante mine d'uranium. Il y a également d'importantes mines de cuivre, d'argent et d'étain; certaines sont exploitées par des sociétés sud-africaines, et d'autres par des sociétés européennes, américaines et canadiennes. Ainsi, la Société Falconbridge, qui exploite également une mine de cuivre à Chapais, y exploite depuis plusieurs années une mine de cuivre.



Un pays riche en ressources naturelles

Les eaux froides de l'Atlantique de la côte namibienne, longue de 1200 kilomètres, ont déjà été parmi les plus poissonneuses du monde.

Les stocks de poisson ont été systématiquement pillés par des sociétés sud-africaines ainsi que par des flottes venant de seize autres pays.

Les immenses étendues de terres d'élevage de la Namibie ont attiré des exploitants et commerçants sud-africains, pour l'élevage de bovins et moutons. Les peaux sont achetées par la compagnie canadienne Baie d'Hudson.

Les capitalistes sud-africains et occidentaux qui ont envahi la Namibie ont fait peu de cas de la population, bénéficiant de main-d'œuvre à bon marché. Ainsi, lorsque le peuple Herero, occupant les plus riches terres d'élevage du centre de la Namibie, ont résisté aux tentatives des Allemands de les expulser de leurs terres traditionnelles, le commandant allemand a donné l'ordre à ses soldats de «tuer chaque homme, femme et enfant herero que vous rencontrez, qu'il soit armé ou non». En trois ans (1904-07), la population herero fut réduite de 80,000 à 15,000.

Une répression rentable

Aujourd'hui, les sociétés étrangères tirent d'énormes bénéfices, non seulement des richesses naturelles mais également de la main-d'œuvre à très bon marché que l'Afrique du Sud s'engage à fournir. L'ouvrier noir d'une ferme d'élevage gagne en moyenne 50\$ par mois; le salaire de base payé à la mine de cuivre Tsumeb, exploitée par la société américaine AMEX, est de 4.66\$ par jour. Lorsque les ouvriers sont mis à pied, ils sont renvoyés dans des «réserves» où il n'y a pas d'eau courante, d'électricité, d'infrastructure routière, de services sociaux; bref, aucun frais de soutien à l'ouvrier et à sa famille n'est assumé par le gouvernement.

Depuis la fin des années '50, les travailleurs et travailleuses des mines et des usines de transformation de poisson tentent de s'organiser en syndicats. Dès les premières tentatives d'exercer des moyens de pression, les employeurs ont fait appel aux troupes sud-africaines, qui ont réprimé brutalement les actions syndicales. Ces mesures de répression n'ont pas empêché l'action syndicale de s'accroître: une grève générale a paralysé l'économie du pays en 1971-72; une autre vague de grèves secouait les plus



importantes mines en 1979.

À cause de la répression, ces actions syndicales n'ont pas abouti à des structures syndicales permanentes. Actuellement, l'Afrique du Sud occupe la Namibie avec quelque 100,000 soldats, alors que le pays compte à peine 1,2 millions d'habitants. Tout organisateur(trice) syndical(e) est constamment surveillé(e) et arrêté(e) et détenu(e) dès le premier indice qu'il ou elle participe à une activité syndicale. Pour avoir travaillé à organiser un syndicat à la société d'uranium Rossing Corporation (appartenant à des intérêts sud-africains et européens), l'organisateur de la NUNW (National Union of Namibian Workers), Jason Angula, a été détenu en isolement, sans accusation ou procès, du 8 décembre 1979 au 28 février 1981.

Aujourd'hui, les autorités sud-africaines défendent à cet ancien enseignant de détenir un poste dans l'enseignement, de travailler pour un employeur de plus de 25 salarié(e)s ou de quitter la région de Windhoek sans permission. On lui a également refusé un passeport; il doit rester chez lui de 19h jusqu'à 7h et à aucun moment n'a le droit de rencontrer plus de cinq personnes à la fois.

La population noire parmi la plus pauvre de l'Afrique

Les richesses de la Namibie en font, en terme de revenu moyen par habitant, le troisième pays le plus riche d'Afrique noire: environ 1200\$ par année. Cependant, cette richesse est ou bien retirée par l'Afrique du Sud et les multinationales ou bien concentrée dans les mains de la minorité blanche, forte de 75,000 personnes, dont le train de vie dépasse même celui de l'Afrique du Sud blanche.

Pour ce qui est de la très grande majorité noire, des études de l'ONU estiment qu'elle est parmi les plus pauvres de l'Afrique. Dans l'extrême nord du pays où habite 75% de la population, la malnutrition est endémique. Des épidémies de tuberculose, de malaria et de peste bubonique reviennent sans cesse. Des dizaines de milliers d'enfants namibiens meurent chaque année de malnutrition et de gastro-entérite.

L'expulsion des Sud-africains et l'indépendance de la Namibie sont devenues la priorité du peuple de la dernière colonie africaine. Au début des années '70, plusieurs militant(e)s, dont la plupart issus du mouvement syndical naissant, ont créé la SWAPO (South-West Africa People's Organisation), dont l'objectif est l'indépendance de la Namibie.

La revendication de la SWAPO est très simple: que l'Afrique du Sud retire ses troupes et permette à l'ONU d'organiser des élections libres, ce à quoi l'Afrique du Sud s'oppose parce qu'elle sait que la SWAPO va les remporter facilement. (Au Zimbabwe voisin - l'ancienne Rhodésie - le mouvement de guérilla a remporté en 1980, 77 des 80 sièges lors d'élections libres que la minorité blanche avaient refusées pendant quinze ans).

Donc, la guerre continue. Cinq fois, depuis 1975, l'Afrique du Sud a envahi l'Angola voisin, accusant ce dernier d'aider la guérilla namibienne. À l'intérieur de la Namibie, les 100,000 militaires sud-africains mènent un véritable régime de terreur. On part du principe que toute la population civile appuie la SWAPO, donc que tout le monde fait partie de l'ennemi: destruction de village, d'églises, tortures, tueries sont choses courantes.

Les démocraties occidentales contre la démocratie

Pour mettre un terme à cette souffrance, la SWAPO essaie de convaincre les Nations-Unies d'appliquer des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud, pour la forcer à se retirer. Au dernier vote, en novembre 1983, 82% des pays membres de l'ONU ont appuyé les sanctions économiques; seulement le bloc de pays occidentaux, dont le Canada, a voté contre. Et puisque trois pays occidentaux (États-Unis, Grande-Bretagne, France) jouissent d'un droit de veto au conseil de sécurité de l'ONU, les sanctions demeurent lettre morte pour l'instant.

La SWAPO soupçonne que le vote négatif du Canada et des autres pays occidentaux trouve sa motivation dans les «super» profits que les multinationales de ces pays tirent de la Namibie sous la protection bienveillante de la machine militaire sud-africaine. Dans ce pays africain, le gouvernement canadien et ceux des autres pays occidentaux montrent leur vrai visage: lorsque les profits des grandes sociétés sont en cause, ceux-ci priment avant les droits démocratiques, les droits syndicaux, le bien-être d'un peuple et le droit d'un pays d'accéder à son indépendance.

Notre présence rayonne de notre force de changement» affirmait Monique Simard à la clôture du Grand Rassemblement des femmes à la CSN. Oui, cette présence des femmes ne passe plus inaperçue. Nous ne nous contentons plus d'affirmer que nous sommes là, nous affirmons ce qu'on veut qui change.

Ça fait maintenant dix ans que le comité de la condition féminine a été remis sur pied à la CSN. Dix ans aussi que les femmes travailleuses, réunies en inter-syndicale, fêtent le 8 mars, journée internationale des femmes. Une ère nouvelle s'amorce... et comme ça s'est manifesté de façon presque palpable lors du Grand Rassemblement, elle suscite beaucoup d'espoirs.

«De plus en plus fortes», le thème du 8 mars cette année, souligne la prise de conscience chez les femmes de leur potentiel de changement. «De plus en plus fortes», car partout, les femmes ont brisé leur isolement, elles se rassemblent dans le mouvement des femmes, les regroupements populaires, les syndicats. «De plus en plus fortes» pour affirmer leur spécificité et leurs revendications propres. «De plus en plus fortes» pour opérer des remises en question dans les institutions où elles agissent, le mouvement syndical n'étant pas en reste dans ce grand «remue-ménage».

Après le Grand Rassemblement, le 8 mars sera une occasion de poursuivre la réflexion et de redoubler d'énergie pour assurer que ces changements et ces espoirs se traduisent dans la réalité.

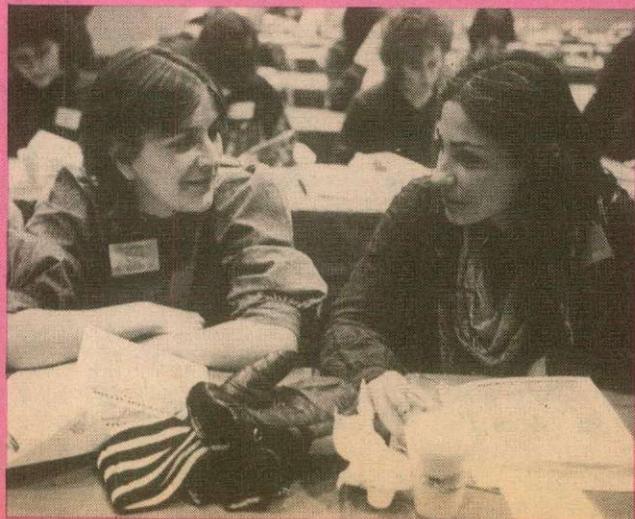
Dans la poursuite du reportage sur le Grand Rassemblement des femmes à la CSN, nous livrons, sans prétendre en faire un compte-rendu exhaustif, quelques réflexions et commentaires recueillis lors de l'événement.

un fonctionnement à notre manière

Des femmes ont affirmé qu'il faut agir sur nos syndicats locaux pour démystifier les rôles, les titres, au profit d'un travail en équipe. On favorise de réduire la durée des instances et de procéder à la rotation des délégations. On a émis le souhait que soient développés des outils sur les sujets à l'ordre du jour dans la centrale pour stimuler les débats dans les syndicats et ainsi, définir des mandats clairs pour les délégué(e)s aux instances. À cela, s'ajoute la nécessité de décentraliser les tâches et les pouvoirs, de se donner des plans de travail plus réalistes. Une préoccupation s'est fait jour: former la relève, élire, par exemple, un exécutif-substitut pour initier plus de monde à la tâche...

Rita Hamel, aide juridique

«je travaille à la comptabilité dans un service d'aide juridique. Comme par hasard, on m'a demandé d'occuper le poste de trésorière de mon syndicat. Étant sur l'exécutif, je me suis retrouvée, sans préparation et sans expérience au bureau de ma fédération. Mon expérience me prouve que si les femmes veulent être écoutées, elles doivent avoir une forte personnalité, être à tout épreuve. Les femmes doivent s'imposer, même à la CSN. C'est un monde d'initiés et c'est progressivement qu'il faut gravir les échelons.»



TRE IMAGE

une autonomie indispensable

Unanimentement, les femmes ont exprimé la volonté de maintenir et de renforcer les comités de la condition féminine. Ces comités doivent jouir d'une place légitime, tout en étant pas ignorés du reste de la structure syndicale. On veut des liens fonctionnels avec le syndicat, des budgets, du temps, dans le respect de l'autonomie de ces comités.

Car les comités permettent d'amener le vécu des femmes dans les syndicats, en conséquence, ils favorisent l'implication des femmes dans la vie syndicale. Par leur fonctionnement souvent plus flexible, plus souple, les femmes s'y retrouvent mieux; d'autant plus qu'on y aborde toutes les questions, qu'on n'a pas à réprimer notre émotivité, qu'il y a de la place pour discuter de comment se vivent les conditions de travail.

Dans les syndicats majoritairement composés de femmes, les comités de condition féminine sont tout aussi nécessaires pour traiter de façon spécifique des problèmes et des revendications spécifiques des travailleuses.

On a souhaité qu'une place soit faite à la question des femmes dans toutes les sessions de formation à l'intérieur de la CSN.

Ginette Beaulieu

Cégep de St-Jean

«Je suis enseignante. J'en suis à mes débuts dans le militantisme, je participe au comité de condition féminine chez nous. Je me suis aperçu que j'étais trop intimidée dans les assemblées générales. J'ai osé une intervention lors d'une session sur la condition des femmes, je me suis sentie écoutée... Une parole de femme a souvent de la misère à faire son chemin dans un monde d'hommes.»

des mentalités à changer

La remise en cause des modèles masculins n'est pas allée sans une révision des attitudes des femmes. Elles étaient nombreuses à s'interroger sur l'image de «super-femmes», irréprochables en tout. Elles ont souhaité qu'on se débarrasse des culpabilités, de notre «complexe face au pouvoir», pour faire valoir «notre notion» du pouvoir, un pouvoir plus collectif, décentralisé. Enfin, certaines ont invité les femmes à ne pas craindre d'être taxées de «féministe», mais au contraire d'en être fière, car qui a réduit le mot à une étiquette, a tenté de lui donner une connotation péjorative?

Diane Lalancette, de Chaleroi-Boyer

«J'ai commencé à militer en 1973. Les hommes de mon syndicat étaient venus me chercher pour être secrétaire, moi je voulais m'occuper de la trésorerie. Je l'ai fait, mais je me sentais constamment surveillée, on me faisait difficilement confiance pour m'acquitter de cette responsabilité. Mes confrères m'appelaient «petite fille» et me demandaient d'aller chercher le café, de faire les pancartes. J'ai dû me battre pour être déléguée la première fois dans une instance.»

«le pouvoir pour mieux le partager»

La place des femmes dans les structures syndicales sera-t-elle mieux reconnue lorsque les femmes seront plus présentes dans les exécutifs, dans les instances? Les réponses à la question n'étaient pas unanimes. Et d'ailleurs personne ne recherchait l'unanimité, absolument.

Certaines ont affirmé que, dans la conjoncture actuelle alors que le climat de mobilisation est à la baisse, il n'est pas rare de voir les directions faire appel aux femmes pour «sauver les meubles». On a émis des craintes également face au danger d'avoir des femmes isolées dans des postes de responsabilité. Pour d'autres, il s'agit d'investir progressivement les structures et de changer des choses petit à petit.

Nouvelles CSN 7



DE PLUS EN PLUS

8 mars 1984

C'est sous le thème «DE PLUS EN PLUS FORTES» que les femmes célèbreront la journée internationale des femmes le 8 mars prochain.

Pourquoi ce thème?

Malgré la crise, malgré les tentatives répétées et concertées des gouvernement et du patronat de retourner les femmes à la maison, malgré certains reculs économiques, le mouvement des femmes avance et continue contre vents et marées.

Comme le constatait l'une des participantes au grand rassemblement des femmes de la CSN, «au moins, on sent que ça bouge dans les comités de condition féminine». À la CSN, il existe plus de 300 comités de condition féminine dans les syndicats locaux. Ailleurs, dans d'autres milieux, d'autres organisations qu'elles soient syndicales, populaires, communautaires, mixtes ou non-mixtes, les femmes s'organisent et se donnent des outils de réflexion et des lieux de débats.

Les femmes sont «DE PLUS EN PLUS FORTES», parce qu'elles sont de plus en plus nombreu-

ses à remettre en question l'organisation actuelle de la société et à revendiquer chaque jour de nouveaux droits. Entre autres exemples, la coalition contre la pornographie rejoint près de 2 millions de canadiennes; au Québec, le Conseil du Statut de la Femme réunissait plus de 1,200 femmes à son Colloque sur «les femmes et l'économie» et plus récemment, 800 femmes syndiquées à la CSN se rassemblaient le 28 janvier dernier pour discuter de leurs conditions de militantisme, sans oublier la courageuse grève des 3,000 travailleuses du vêtement au printemps 1983. Il y avait 40 ans que ces travailleuses n'avaient pas fait la grève.

Toutes les actions des femmes ne sont pas sur la place publique, mais les activités des femmes sont nombreuses et chacune lutte dans le quotidien à sa façon.

Le mouvement des femmes est un mouvement irréversible et à ce titre les acquis sont nombreux, ne serait-ce que: signer son nom, avoir son compte de banque, avoir le droit de vote, avoir un certain

contrôle de son corps, de sa santé, le droit ou non d'avoir des enfants etc.

Les femmes sont de plus en plus fortes parce qu'elles sont de plus en plus conscientes «que les pas de chacune deviennent la grande marche de toutes les femmes» vers l'égalité.

LA GRÈVE DU SOUPER POUR MANIFESTER NOTRE SOLIDARITÉ

Plus que jamais cette année, l'accent est mis sur les activités locales et régionales.

Le Comité intersyndical du 8 mars, composé de la CSN, de la CEQ, du SFPQ, de la FQII et de la FSPIIQ lance à nouveau le mot d'ordre de la grève du souper. Ce geste collectif qui avait connu un grand succès l'année dernière, est en voie de devenir une tradition du 8 mars. En effet, dans tous les milieux, sur les lieux de travail, à la maison, les femmes feront la grève du souper pour manifester ensemble leur solidarité. Cette année, la grève du souper augure des succès sans précédent.



LUS FORTES

ACTIVITÉS INTERSYNDICALES

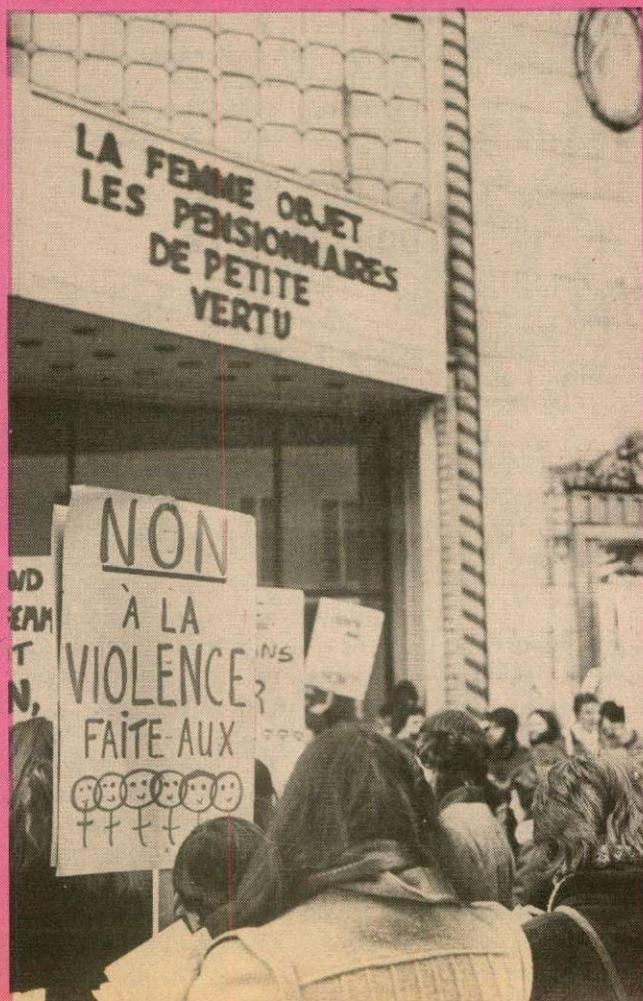
C'est samedi qu'auront lieu les activités intersyndicales de la journée internationale des femmes à Montréal.

MANIFESTATION

Rassemblement dès midi au Carré St-Louis
Départ à 13h00
Participation costumée, maquillée avec bannières et instruments de musique.
Le cortège non-mixte précédera la manifestation.

KIOSQUES:

de midi à 18h00
sous-sol de l'église St-Louis de France
3746, rue St-Hubert (coin Berri et Roy)
40 groupes de femmes présenteront leurs productions. De plus, musiciennes et clowns animeront une partie de la journée.
Le groupe de Danielle Laurin (musique brésilienne) Agathe et son accordéon ainsi que Bigoudis, Barbouillette et Mine de rien, dégourdiront les sourires.



ACTIVITÉS RÉGIONALES

Même si dans la plupart des régions le programme du 8 mars n'est pas encore tout à fait complété, nous commençons dès maintenant à publier la liste des activités du 8 mars en région.

CONSEIL CENTRAL DE MONTRÉAL:

Jeudi le 8 mars:
souper régional pour toutes les militantes du Conseil central organisé par le Comité de condition féminine du Conseil central, 1601 Delorimier (Édifice CSN), de 17h00 à 20h00. Coût: 5.00\$
Ensuite, spectacle «Rose Tango» organisé par La Vie en Rose, au Paladium, 1650 rue Berri. Une comédie historique, une fresque musicale interprétée par une trentaine de chanteuses, danseuses, musiciennes, etc. Coût: 8.50\$ à 20h30, billets disponibles à la Vie en Rose, 843-8576. Pour toutes les femmes exclusivement.

CONSEIL CENTRAL DE L'OUTAOUAIS

(Gatineau, Hull, Aylmer):
Comité organisateur: CSN, SFPQ, FTQ, CEQ et ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE.

Thème:

Les femmes et le militantisme dans la vie syndicale

Activité:

Souper collectif, jeudi le 8 mars
Présentation de la pièce «Les filles du Roi» dont le contenu porte sur le militantisme et qui permet la participation des spectatrices.

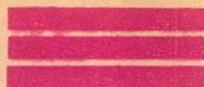
CONSEIL CENTRAL LANAUDIÈRE

Comité organisateur:

Le comité de condition féminine du Conseil central en étroite collaboration avec les groupes de femmes de la région. C'est sous le thème «Du je au nous pour s'affirmer collectivement» que se dérouleront les activités. Le cri de rassemblement que l'on retrouve sur le macaron est «Pour, par et avec les femmes».

Activités:

Le souper collectif aura lieu à l'école Marie Charlotte 981, rue Notre-Dame à Joliette, jeudi le 8 mars, à 18h00. Coût: 3.25\$. Les femmes peuvent apporter leur vin.



La Loi 43:

une autre preuve d'incompétence

«L'un des effets les plus dramatiques de cette loi 43, c'est que de plus en plus de consommateurs et consommatrices ne laissent plus que 8% de pourboire, alors qu'ils avaient pris l'habitude de laisser un pourcentage plus raisonnable. Tout cela à cause de l'incompétence du gouvernement qui a suscité la controverse pulique en introduisant dans sa loi un mécanisme d'imposition des pourboires basé sur 8% du chiffre de vente total de l'établissement. C'est un mécanisme bâtard, inefficace et qui ne tient pas compte de la réalité. Il faut continuer à se battre contre cette loi, syndiqués avec non syndiqués, et c'est ce que nous avons l'intention de faire à la CSN».

Le vice-président de la CSN Christophe Auger clôturait ainsi les

assemblées publiques tenues le 7 février sur la loi 43 et auxquelles 700 travailleurs et travailleuses à pourboires (incluant les assemblées de Québec), en grande partie non syndiqués, ont participé. L'invitation conjointe de la CSN et de l'AGAP a également attiré des employé-e-s à pourboires de Valleyfield, Trois-Rivières, Sorel, et même d'aussi loin que Rouyn.

Les participant-e-s ont adopté une série de moyens de pression culminant sur des manifestations régionales le 28 février au cours desquelles ils détruiront leurs «carnets de registre quotidien des pourboires» fournis par le gouvernement devant les bureaux locaux du ministère du Revenu.



Adriana Volpato, permanente de l'Association des gens au pourboire (AGAP) et Christophe Auger, v.-président de la CSN.

Saviez-vous que...

...À cause de la loi 43, les employé-e-s à pourboires devront payer davantage d'impôts également au fédéral, sans toutefois retirer un seul bénéfice supplémentaire de ce gouvernement? En effet, le ministre du Revenu fédéral refuse d'inclure les pourboires déclarés dans le calcul des prestations d'assurance-chômage de ces travailleurs et travailleuses.

...Les employé-e-s à pourboires ne gagnent que \$3.28/l'heure?... Qu'ils doivent souvent endosser et remettre leur chèque de paye à l'employeur pour conserver leur emploi?...Qu'elles ne sont souvent même pas payées pour les heures passées à «monter les tables», les nettoyer ou faire le ménage?

... C'est souvent l'employé-e à pourboire qui paie les frais d'administration (de 2 à 5%) des cartes de crédit à même le pourboire inscrit sur cette

carte?...Et c'est sur ces «écritures» que le fisc se base pour poursuivre les gens, parfois jusqu'à cinq ans en arrière et pour des montants allant jusqu'à \$15,000?

... Les serveurs et serveuses doivent remettre une partie de leurs pourboires au maître d'hôtel, une autre au commis débarrasseur («busboy»), une autre au sommelier, etc?

... Les employé-e-s à pourboires doivent souvent rembourser les factures non payées, la vaisselle brisée, les uniformes?

... Des études démontrent qu'une serveuse de belle apparence reçoit de meilleurs pourboires qu'une autre qui est «moins jolie» même si celle-ci donne un «meilleur service»?... Est-ce cela, «l'appréciation du service», pour ceux qui défendent mordicus «le pourboire au gré du consommateur»?

Ce que vous pouvez faire

- Lorsque vous payez votre repas avec une carte de crédit, laissez le pourboire en argent comptant plutôt que de l'inscrire sur le formulaire.
- Écrivez aux journaux de votre région pour appuyer la lutte des gens à pourboire contre la loi 43 et leur revendication du service inclus sur l'addition.
- Participez aux manifestations régionales du 28 février (renseignements pour heure et lieu de départ dans votre région: 514-598-2358 ou 598-2283.
- Invitez des représentants des associations de gens à pourboires dans vos assemblées régionales, fédératives ou locales pour sensibiliser les membres à leurs problèmes et leurs revendications.

petites nouvelles



CHAPAIS:

Une lutte pour se faire respecter et pour des emplois!

Plus d'une centaine de travailleurs, avec ou sans emploi, de la division **Opémiska** de la mine de cuivre **Falconbridge** à Chapais ont récemment manifesté devant la nouvelle mine de cette compagnie, la division **Lac Shortt**.

Ces mineurs demandent au député péquiste de cette région, **Marcel Lafrenière**, et au ministre responsable de l'Énergie, des Ressources et des Mines, **Yves Duhaime**, de prendre toutes les mesures afin d'obliger la Falconbridge à respecter ses engagements et, notamment, à reprendre à son emploi à sa nouvelle mine les travailleurs de la division Opémiska mis à pied.

Effectivement, explique le président du Syndicat des travailleurs des mines de Chapais (CSN), **Jean-Marc Lévesque**, sur la centaine de travailleurs embauchés à la nouvelle mine, 5 ouvriers seulement proviennent de la division Opémiska et cela même si cette compagnie, dont le siège social est à Toronto, s'est engagée à faire appel aux licenciés de la division Opémiska lorsque le gouvernement du Québec lui a versé une subvention de \$5,000,000.

Les ouvriers de la division Opémiska se battent pour le respect de l'entente ratifiée entre le gouvernement et la Falconbridge. Ils se disent prêts à exercer les pressions nécessaires afin que le gouvernement annule cette entente et retire la subvention accordée à cette entreprise si elle ne se conforme pas aux ententes.

Le député Lafrenière et le ministre Duhaime permettront-ils que la Falconbridge laisse sur le pavé, ignore, des ouvriers qui toute leur vie l'ont servie, l'ont enrichie, et pour certains y ont laissé leur santé?

Mais les travailleurs syndiqués de la Falconbridge sont fermement résolus à ce que Chapais ne devienne pas un second Schefferville.



Vivre à Chapais

Chapais est une municipalité qui compte seulement 3,000 résidents. Le principal employeur est la Falconbridge qui s'est installée dans cette région il y a 28 ans. Lorsque l'activité des mines ralentit, ou encore que le taux du cuivre sur le marché international fluctue, c'est toute l'économie de la région qui est touchée.

Chapais n'a pas d'hôpital général; ainsi, lorsqu'une personne doit subir une intervention chirurgicale importante, il lui faut parcourir 300 milles de route, aller-retour, en se rendant à Val d'Or ou encore au Lac St-Jean. La municipalité voisine de Chapais est Chibougamau à 30 milles. Vivre à Chapais c'est composer avec le froid, l'isolement, un seul employeur et des services sociaux lointains.

CTCUM Assez!

Le Sommet populaire de Montréal a dénoncé les récentes déclarations de M. Pierre Des Marais II, président du Conseil de la CUM, qui entend augmenter la part des usagers de 43% à 50% dans le financement du transport en commun. Le Sommet populaire réclame de M. Lawrence Hanigan qu'il présente une résolution au Conseil de la CUM pour que la CTCUM conserve le surplus budgétaire de l'exercice 1983, estimé à \$12 millions.

Cette annulation de la dernière hausse des tarifs est maintenant possible parce que l'Assemblée nationale a adopté l'article 155 de la loi 45 qui modifie la Loi constitutive de la CUM, le 22 décembre dernier. Grâce à cette modification, la CTCUM peut conserver, dans son budget 1984, le surplus de l'exercice 1983. Si, bien sûr, M. Lawrence Hanigan, président-directeur-général de la CTCUM présente une résolution en ce sens au Conseil de la CUM.

On se souviendra qu'en novembre dernier, lors de l'adoption du budget de la CTCUM, le RCM avait demandé que ce surplus demeure dans les coffres de la CTCUM. M. Pierre Des Marais II avait alors refusé



car, disait-il, des embûches juridiques empêchaient de permettre à la CTCUM de conserver ses surplus d'exercice. À la même question, M. Lawrence Hanigan avait affirmé devant le Conseil de la CUM qu'il trouvait personnellement préférable qu'un surplus budgétaire de la CTCUM soit considéré comme un revenu pour l'exercice suivant. Toutefois, ajoutait-il, la Loi constitutive de la CUM lui semblait un obstacle difficile à contourner.

Cette modification à la Loi revêt donc une très grande importance. Car ce surplus permettrait d'annuler l'augmentation déjà en vigueur, et de plus, d'affecter des sommes d'argent pour l'amélioration de la qualité du service aux usagers.

Devant cette situation, le **Front transport du Sommet populaire, qui regroupe 12 organisations communautaires et 6 syndicats**, incite tous les usagers et toutes les usagères du transport en commun à téléphoner à M. Lawrence Hanigan (877-6300) pour lui demander de présenter une résolution au Conseil de la CUM afin que la CTCUM puisse conserver son surplus budgétaire pour le prochain exercice financier.

Pétition pour la paix

Depuis quelques mois la CSN est intervenue publiquement sur les questions de paix et de désarmement. Dès l'annonce de l'essai des missiles croisés au Canada, la CSN et la CEQ ont demandé au gouvernement fédéral d'interdire ces essais en Alberta.

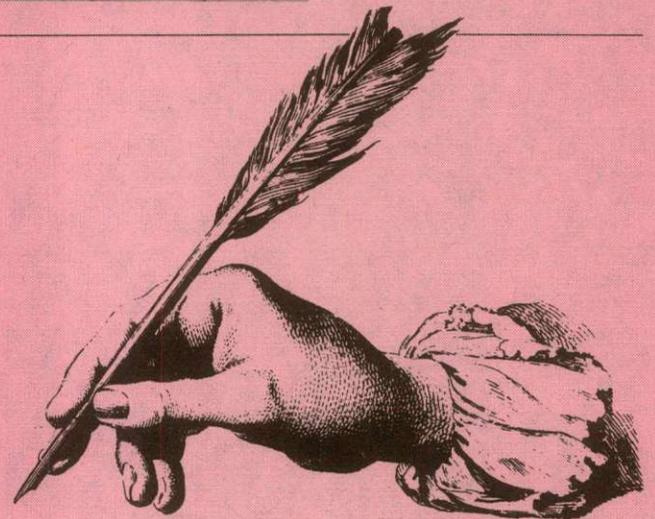
Ensuite, de concert avec la CEQ encore, la CSN donnait son appui à l'initiative de paix du premier ministre Trudeau.

Lors du dernier conseil confédéral en novembre dernier, le président Gerald Larose invitait tous les syndicats affiliés à la CSN à déclarer leurs usines, institutions, bureaux, chantiers comme constituant des zones libres d'armes nucléaires. Cette décision dans la très grande majorité des cas demeure symbolique mais af-

firme néanmoins la volonté populaire de paix.

Au début de février, la CSN était invitée à une réunion tenue à Winnipeg par le «Peace Petition Caravan Campaign», constitué au Canada par les principaux regroupements religieux, syndicaux, pacifistes, écologiques, autochtones (Amérindiens, Inuits et Métis). Lors de cette rencontre, la FTQ, la CEQ et la CSN convenaient avec les groupes religieux et pacifistes du Québec de participer activement à la signature d'une pétition pour la paix. Cette pétition réclame du gouvernement canadien:

- 1.- de renoncer à l'essai des missiles croisés et de ne pas participer à la recherche, la fabrication ou le transport des armes nucléaires
- 2.- de déclarer le Canada «zone libre d'armes nucléaires» et de participer à une désescalade multilatérale de la



- 3.- d'utiliser les sommes gaspillées dans l'armement à la satisfaction des besoins de l'humanité
- 4.- de permettre un vote libre au parlement sur ces questions.

Vous serez sollicité-e-s bientôt pour signer cette pétition. Faites-la circuler et signer par-

mi vos camarades de travail, vos amis, votre famille, vos voisins. C'est une question de vie, une question qui concerne toutes les femmes, tous les hommes, tous les enfants de tous les peuples de la terre. Il importe que nous tous, Québécoises et Québécois, fassions connaître notre volonté de vivre dans un monde plus juste, plus équitable et plus pacifique.

conditions de travail

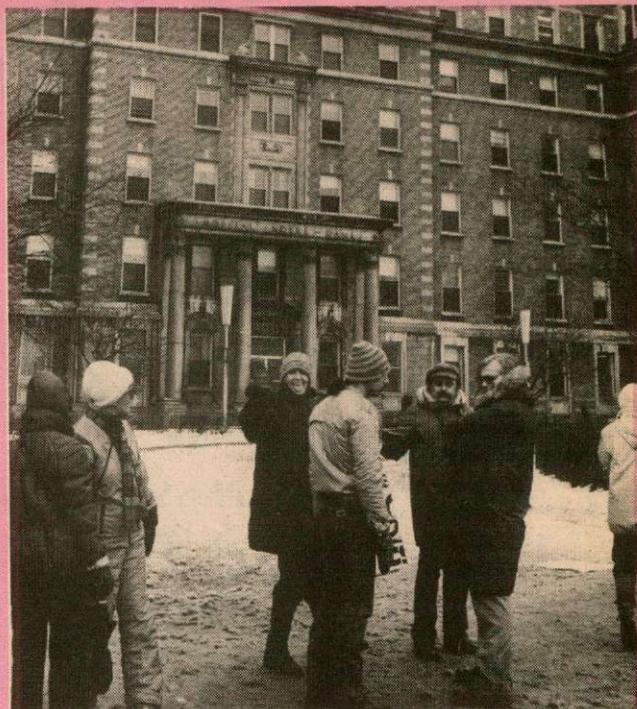
Dans le secteur des affaires sociales, le gouvernement québécois a coupé dans le gras (c'était son expression), puis dans le maigre. Voilà qu'il gruge maintenant les os.

En effet, le ministre Pierre-Marc Johnson a décidé de régler de vieux comptes avec l'hôpital Notre-Dame et veut forcer l'administration de cet établissement hospitalier mont-réalais à effectuer des compressions de l'ordre de \$7 millions, sous peine de tutelle.

L'administration locale a décidé de plier le genou devant le ministre péquiste, au risque non seulement de détériorer encore davantage les soins, mais aussi de réduire ses services par l'abolition de lits et de départements complets.

Les syndicats CSN de l'hôpital Notre-Dame ont dénoncé

le manque flagrant de planification et de respect des besoins de la population, tant de la part du gouvernement que de l'administration locale, et continuent à monter un dossier sur l'impact de ces compressions pour la population du centre de Montréal, où l'on retrouve particulièrement des classes défavorisées.



santé sécurité

Économies aux dépens de la santé!

Le projet de loi 42 est une menace pour les victimes d'accidents et de maladies du travail parce qu'il vise à faire économiser de l'argent aux employeurs. On avance même le chiffre de \$100 millions par année que le fonds de la CSST n'aurait plus à déboursier pour l'indemnisation. La première conséquence sera donc de faire payer par la collectivité des coûts qui sont aujourd'hui assumés par les employeurs, puisque les victimes privées d'indemnité iront forcément grossir le rang des assistés sociaux.

La deuxième conséquence sera de réduire la prévention dans les lieux de travail, puisque l'incitation sera moins forte sur les employeurs du fait que la compensation des accidents

et maladies leur coûterait globalement moins cher. Voilà essentiellement pourquoi il faut se battre pour faire retirer ce projet de loi, et pour obtenir dans la loi actuelle les garanties élémentaires suivantes:

- 1- Le maintien par l'employeur du salaire et des bénéfices marginaux, jusqu'au retour au travail, ou jusqu'au versement de la compensation, selon le cas.
- 2- Le droit aux soins médicaux requis, sans interférence ni de l'employeur ni de la CSST.
- 3- S'il y a des séquelles, le droit à une compensation adéquate couvrant les pertes économiques, mais aussi la perte de jouissance de la vie.
- 4- Le droit à la réadaptation sociale après la guérison, et le droit d'obtenir, chez son employeur, un emploi compatible avec son état de santé.

Car il est normal qu'une personne qui subit un accident ou une maladie du travail ne soit pas pénalisée par dessus le marché, et c'est lorsque le droit à la pleine compensation sera acquis que l'incitation à la prévention sera réelle.

condition féminine

Les dix ans de Vidéo Femmes

«Vidéo Femmes célèbre cette année ses dix ans d'existence. L'anniversaire est de taille pour les membres de ce collectif féministe de production et de distribution de films et de vidéos ayant pignon sur rue à Québec.

Pour célébrer l'événement, Vidéo Femmes présente du **22 au 26 février** à la nouvelle **Bibliothèque centrale** de Québec une version revue et corrigée de son traditionnel festival de films et vidéos de femmes. En plus de mettre à l'affiche une sélection des plus récents films et vidéos réalisés par ou sur des femmes, «les filles des vues» veulent profiter de leur dixième anniversaire pour offrir une manifestation multidisciplinaire impliquant plusieurs artistes.

Souignons, entre autres, un forum sur les femmes et le cinéma: **À propos du plaisir d'inventer**, deux spectacles-performances en première à Québec: **Done Daveda et Geneviève Letarte**; un spectacle de variétés: **Le Cabaret des Folles Alliées**; une installation-labyrinthe où figureront quelques-unes des productions de Vidéo-Femmes...

Du côté de la programmation de films, prendront l'affiche lors de cette semaine **Sonatine**, le dernier long métrage de Micheline Lanctôt, **Guerrières** de Lizzie Borden, **Beyrouth à défaut d'être mort** de Tahani Rached... De nouveaux vidéos pourront également être appréciés dont **Pense à ton désir** de Diane Poitras et **C'est pas parce que c'est un château qu'on est des princesses**, la dernière-née des productions Vidéo-Femmes.

Pour informations: Vidéo-Femmes, tél. (418) 692-3090

Nouvelles CSN 13

conflits de travail

VICTORIAVILLE Des scabs dans les garages.

Une enquête du ministère du travail, effectuée en janvier, a confirmé la présence de cinq scabs au garage L.A. Robitaille, en lock out depuis deux ans. Le syndicat a donc demandé au service juridique de la CSN d'entreprendre les procédures nécessaires pour que cet employeur paie pour avoir enfreint la loi anti-scabs. Le syndicat demande donc avec insistance à la population de la région d'accroître le boycott du garage L.A. Robitaille.

FULMEN Toujours en lock out

La compagnie Fulmen de Louiseville continue de maintenir en lock out les 75 employés de son entreprise depuis le 27 janvier. Cette entreprise, qui fabrique des batteries d'automobile, s'attaque directement à des droits acquis depuis le début des négociations.

Le 12 janvier, Fulmen, qui est une filiale de la Compagnie générale d'électricité française, faisait aux employés une offre «globale et finale». Ces offres devaient être rejetées à 82 pour cent. Ce sont les acquis au niveau de la sécurité-santé et de l'indexation qui font l'objet des attaques patronales. L'ancienneté et plusieurs autres clauses normatives constituent aussi des obstacles à un règlement.

Grève à Gaspé?

Les employés de la ville de Gaspé ont rejeté à l'unanimité le 7 février les dernières offres patronales et ont appuyé à 80 pour cent le déclenchement d'une grève générale au moment jugé opportun. Soulignant le refus de la ville de négocier sérieusement, le président du syndicat Jocelyn Santerre a

affirmé qu'elle devrait porter devant la population le poids des inconvénients que pourrait entraîner un conflit majeur. La ville de Gaspé s'attaque aux droits acquis au plan normatif. Quant aux salaires, elle n'offre aucune augmentation pour la première année et des hausses de deux pour cent pour les deux suivantes.

organisation

GRANBY La CSD se fait brasser



Depuis quelques mois, la CSD trouve la soupe de plus en plus chaude dans la région de Granby. On se souviendra qu'en juin, les 170 employés d'Agropur, qui fabriquent le yogourt Yoplait, passaient à la CSN. Mais les militants du Conseil central n'ont pas laissé les choses là. Le président du Conseil central, Jean-Claude Ménard, nous apprenait que le 4 février, les salariés de l'usine de textiles J.L. de Ball se désaffiliaient de la CSD à la suite d'un vote à 66 pour cent; ils seront appelés à voter en faveur d'une entente de service avec la CSN le 25 février.

Un autre événement survenu lui aussi le 4 février montre à quel point la CSD est sur les dents. Deux permanents de cette organisation ont empêché 47 employés de l'entreprise des Tapis Peeters de participer à l'assemblée générale de leur syndicat, actuellement affilié à la CSD.

Les deux permanents ont pu compter sur quatre autopatrouilles de la police pour refuser l'entrée des 47.

L'assemblée avait été convoquée pour amender la constitution du syndicat et ainsi rendre plus compliquée la procédure de désaffiliation.

Une requête majoritaire avait effectivement été déposée par les militants CSN auprès du ministère du travail le 31 janvier. Ces militants exigent maintenant la tenue d'un vote à scrutin secret sous la surveillance du ministère.

Par ailleurs, les 25 cols blancs à l'emploi de la municipalité de Cowansville ont déposé une requête en accréditation, imitant ainsi le geste des cols bleus déjà syndiqués à la CSN.

la loi et nous

L'OIIQ doit rembourser ses membres

La Fédération des affaires sociales (CSN), qui représente plusieurs infirmiers et infirmières du réseau des affaires sociales, a demandé à l'Ordre des infirmiers et infirmières du Québec de verser de son propre chef les cotisations spéciales qu'il n'était pas autorisé à prélever, en 1980, tel que le confirme un jugement de la Cour supérieure.

La FAS estime en effet que contrairement à la proposition de l'Ordre de ne rembourser que ses membres qui en feront la demande, celui-ci devrait, de son gré, remettre les trop perçus qui s'élèvent à près de 2 millions de dollars sous forme d'un remboursement ou d'un crédit de cotisation.

Devant l'attitude de l'Ordre, la FAS par le biais de son comité provincial des infirmiers et infirmières fournira à tous et toutes ses membres une formule de réclamation destinée à leur faire récupérer l'argent qui leur revient, tout en maintenant sa revendication d'obtenir un remboursement automatique.

négociations

CONSTRUCTION Victoire de la CSN



Les deux coordonnateurs de la CSN-Construction, Michel Gauthier et Marcellin Girard, ont accueilli avec satisfaction l'annonce faite par le ministre du Travail, Reynald Fréchette, de renouveler automatiquement les cartes de classification d'au moins 20,000 travailleurs de cette industrie, venant à échéance le 1^{er} mars prochain. Les deux coordonnateurs se sont dit satisfaits que le ministre du Travail ait enfin confirmé l'engagement pris devant le président de la CSN, Gérard Larose, au début de novembre 1983.

En raison de la récession et de l'embauche de braconniers, ces 20,000 travailleurs risquaient de perdre leurs cartes de classification et d'être éliminés de l'industrie de la construction, faute d'avoir accumulé assez d'heures.

Rappelons que depuis le printemps 1983, la CSN-Construction faisait circuler une pétition parmi les travailleurs de cette industrie demandant justement au ministre du Travail de renouveler ces cartes.

À PROPOS DES INSECTES



Chaque époque fournit son lot de bonnes personnes, remplies au demeurant de bonnes intentions, qui n'en finissent plus de nous prodiguer leurs bons conseils. Ceux «qui nous veulent du bien» n'ont jamais manqué et la CSN a toujours joui d'un traitement de faveur à ce chapitre. À la petite école, c'est aussi «pour notre bien» que dans le temps, on nous donnait de la strappe.

Membres du clergé – du haut clergé surtout – universitaires patentés, intellectuels inspirés, politiciens aux préjugés favorables, journalistes sympathiques, éditorialistes auto-proclamés grands guides de la nation n'ont jamais cessé, d'une décennie à l'autre, de nous indiquer où se situait «notre bien». Conseils, sermons et remontrances suivaient. On s'est toujours penché sur nous avec beaucoup de sollicitude.

C'est la purgation à prendre pour rester en santé! Le régime à suivre pour conserver la ligne! Les sacrifices à faire pour ménager sa beauté, son image! Mon Dieu qu'on se penche sur nous.

Mais les lois de la gravité étant implacables, il arrive que certains, pour s'être trop penchés, ont tout simplement pris une débarque.

Ainsi, il faut dire à quel point il était renversant de voir il y a quelques semaines, au cours d'une émission vaguement californienne, un cycliste s'arrêter; il avait à son cou un collier portant l'image de son maître à penser, un certain Maharashi Machin, d'origine vaguement indienne. Le problème n'est pas qu'il se promène à bicyclette avec une amulette autour du cou. On trouve ses maîtres à penser où on peut et on les place où on veut, n'est-ce pas?

Mais ce cycliste à la conversion récente était justement l'un de ces dispensateurs de bons conseils qui, dans un temps un peu plus fou – ou moins fou c'est selon – était tombé à bras raccourcis sur le mouvement syndical. Dans un article publié dans un magazine disparu depuis, il avait distillé un profond mépris pour les organisations ouvrières sous le couvert d'une réflexion critique.

D'une crise appréhendée à une autre entretenue, ceux qui commentent l'actualité ne se sont jamais retenus d'évoquer la catastrophe. Feu le journal Montréal-Matin annonçait en lettres immenses, en première page, en 1972, que la CSN perdrait 90,000 membres à la CSD. Or, douze ans plus tard, l'organisation des 3D végète à 25,000 membres. Feu le journal Le Jour annonçait en lettres immenses, en première page, en 1976, que la CSN était à la veille de perdre 50,000 membres. Or, malgré la crise économique, 35,000 nouveaux membres dont 26,000 cotisants, ont joint la CSN depuis cette prophétie.

C'est peut-être le problème de ceux qui, bien installés sur leurs confortables balcons, loin des trottoirs où grouille la vie et des rues où se débattent les hommes et les femmes, laissent tomber de haut les conseils avec les condamnations. Mais le risque, quand on est trop haut, est parfois de tomber à côté du sujet.

Les insectes ont souvent plus de résistance que ne le croient ou ne l'espèrent, les entomologistes qui les étudient. «Nonobstant pronostics et diagnostics, la nature s'était amusée à sauver le malade à la barbe des médecins», a déjà dit Victor Hugo.

Préparation à la retraite

Le Service de formation-CSN est fier d'annoncer l'existence de trois cahiers traitant de la préparation à la retraite.

Cahier no. 1: (gratuit) C'est un document à l'usage des organismes syndicaux, qui établit le pourquoi et le comment de la préparation à la retraite. Si vous êtes intéressé, il faut d'abord lire ce document pour savoir comment s'y prendre pour organiser une session.

Cahier no. 2: (\$9.00) Le guide de l'animatrice ou de l'animateur établit toute la démarche à suivre pendant une session (10 rencontres). Pour l'utiliser pleinement, il faudrait d'abord s'inscrire à une session de formation pour les animatrices-animateurs (possiblement en juin 1984)

Cahier no. 3: (\$7.00) C'est le cahier que la participante ou le participant utilisent à chaque rencontre. Il ne peut être utilisé autrement qu'au cours d'une session.

Ces documents sont disponibles au Centre de documentation CSN.

Guy Beaudoin du Service de formation serait heureux de pouvoir répondre à vos questions et vous aider à organiser des sessions.

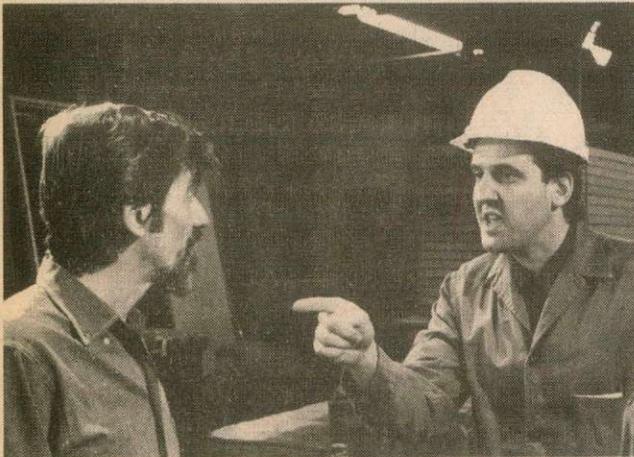
CÔTE-NORD:

Oui à la CSN

Au terme d'un processus de fusion entrepris il y a déjà trois ans entre deux institutions de santé à Hauterive et Baie Comeau, un votetenu il y a une dizaine de jours a donné comme résultat que 308 travailleurs et travailleuses ont adhéré à la FAS-CSN et 86 au local 298 affilié à la FTQ. «Nous sommes bien contentes du résultat et ça nous encourage à continuer à militer», a déclaré à Nouvelles CSN la présidente du syndicat, Carole Sirois.

«**Quand on aime la vie on va au cinéma**»

Depuis un an, les services de génie industriel, d'éducation, d'information de la CSN et le réalisateur Normand Thibault du Vidéographe de Montréal ont tourné deux documents de fiction sur la santé-sécurité au travail: «Joe» et «Qui veut la vie».



«Joe»

Ce vidéo d'une trentaine de minutes est un outil de sensibilisation au phénomène de l'alcoolisme en milieu de travail et un instrument de formation destiné à tous les membres d'un syndicat et particulièrement aux militantes et militants syndicaux intéressés à intervenir sur cette question.

Les conditions de travail stressantes comme des conditions de vie stressantes influent sur le taux de consommation d'alcool.

En améliorant ces conditions, nous améliorerons l'état de notre santé.



«Qui veut la vie»

Ce vidéo est surtout centré sur les maladies qui s'installent petit à petit de façon insidieuse, sournoise, plutôt que sur les accidents ou les maladies du travail plus largement connu commente Normand Thibault en parlant de «Qui veut la vie» une production de 30 minutes.

Ces deux vidéos mettent en vedette des comédien-ne-s chevronnés comme Marcel Sabourin, Hubert Loiselle, Louise Dussault, et autres.

À DIFFUSER

Les syndicats CSN désireux de diffuser «Joe» et «Qui veut la vie» en assemblée syndicale ou lors de réunions syndicales peuvent réserver gratuitement ces deux courts-métrages en s'adressant à leur Conseil central (CSN) respectif car chaque conseil central a obtenu une copie.

«Quand on aime la vie on va au cinéma», d'autant plus lorsqu'il s'agit de notre vie!»